

**Assemblée générale**

Distr. limitée
15 avril 2005
Français
Original: anglais et français seulement

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien****Résolutions et décisions de l'Assemblée générale
et du Conseil de sécurité relatives à la question de Palestine****2004****Note d'introduction**

1. À la demande du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Secrétariat a établi en 1976 une compilation des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de 1947 à 1975 au sujet de la question de Palestine (A/AC.183/L.2).
2. En 1980, un premier additif (A/AC.183/L.2/Add.1), portant sur la période 1976-1979, a été publié. Depuis 1980, les additifs 2 à 25 ont été préparés par le Secrétariat.
3. Le présent document, qui couvre l'action en 2004 de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, sa reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence, et sa cinquante-neuvième session et du Conseil de sécurité, vise à mettre à jour cette compilation chronologique.



Table des matières

Page

Assemblée générale

Résolutions

Cinquante-huitième session

Question de Palestine

58/292	Statut du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	1
--------	--	---

Reprise de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale

ES-10/15	Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est	2
----------	--	---

Cinquante-neuvième session

Question de Palestine

59/28	Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	6
59/29	Division des droits des Palestiniens (Secrétariat)	8
59/30	Programme d'information spécial sur la question de Palestine du Département de l'information du Secrétariat	10
59/31	Règlement pacifique de la question de Palestine	12

La situation au Moyen-Orient

59/32	Jérusalem	16
59/33	Le Golan syrien	18

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

59/117	Aide aux réfugiés de Palestine	20
59/118	Personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures	22
59/119	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	23
59/120	Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens	27

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés

59/121	Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés	29
59/122	Applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés	32
59/123	Les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-O2Est, et le Golan syrien occupé	34

59/124	Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est	37
59/125	Le Golan syrien occupé.	41
Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale		
59/56	Assistance au peuple palestinien	43
59/173	Situation des enfants palestiniens et aide à leur apporter.	46
Droit des peuples à l'autodétermination		
59/179	Le droit du peuple palestinien à l'autodétermination	48
Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles		
59/251	Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles	50
Conseil de sécurité		
Résolution		
1544 (2004)	Adoptée à la 4972 ^e séance, le 19 mai 2004	53